



## changement de droit de visite

Par **fi49**, le **07/09/2012** à **07:47**

bonjour

je suis actuellement en instance de divorce , l'ordonnance de non conciliation à été rendu en juin 2011, les modalités de garde de notre filss ont été fixées au départ de la façon suivante: le pere de l'enfant le prend tout les vendredi soir et une semaine sur deux je le récupère le samedi à 17 h ( à l'époque je travaillais le samedi et c'était la solution)aujourd'hui ma situation à changée et j'ai donc demandé au papa de pouvoir le récupérer à 13 h et ainsi moi aussi profiter un peu plus des weekend avec mon fils . après plusieurs demandes de ma part , le pere de l'enfant à refusé d'être conciliant.Je n'ai pas d'avocat pour la procedure de divorce ( divorce pour alteration du lien conjugal, et pas de soucis au départ), donc quelle est la procedure à suivre pour faire appel auprès du juge afin d'accéder à ma demande ? est ce que je dois prendre un avocat ?

merci de votre aide